

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23170
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Souscription d'un emprunt au budget principal de 1 900 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE REALISER** auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 1 900 000,00 € destiné à financer les investissements 2023 au budget principal, aux principales conditions ci-dessous :

Montant : 1 900 000.00 €

Score Gissler : 1A

Durée : 20 ans

Taux : Taux de rémunération du livret A + Marge 1.00%

Périodicité des échéances : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Mode d'amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes

Frais de dossier : 1 600.00€

Remboursement anticipé du capital (total ou partiel): Possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel d'un mois et le paiement d'une indemnité égale à 5% du CRD

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_170-DE
 Date de télétransmission : 20/10/2023
 Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **18 OCT. 2023**